



Ministero degli Affari Esteri  
e della Cooperazione Internazionale

## AMBASCIATA D'ITALIA A PARIGI

CENTRO Interservizi amministrativi

### PROCES VERBAL N° 1

Procédure négociée sans publication préalable de l'avis conformément à l'art. 7, paragraphe 2, lettre b) du décret ministériel n° 192 de 2017 et modifications ultérieures

#### Évaluation de la documentation administrative

#### SÉANCE PUBLIQUE

<b>Objet</b>	ACQUISITION DU SERVICE DE SURVEILLANCE -ACCORD-CADRE pour les Représentations diplomatiques et consulaires italiennes à Paris
<b>CIG</b>	B4F64A5F03
<b>CUP</b>	
<b>Montant de l'appel d'offres</b>	€ 470.000,00
<b>Choix de l'entrepreneur</b>	Procédure négociée -Offre économiquement plus avantageuse
<b>Modalité</b>	TÉLÉMATIQUE

#### ATTENDU ET CONSIDÉRANT QUE

- avec décision n° 127 du 19.12.2024 de l'Ambassade d'Italie à Paris, la procédure négociée a été lancée sans publication préalable de l'avis, pour les services de surveillance nécessaires pour les Représentations diplomatiques et consulaires italiennes, par le biais d'un Accord cadre, conformément à l'art. 7, paragraphe 2, lettre b) du décret ministériel n° 192 de 2017 et modifications ultérieures, pour l'attribution selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- que n° 5 lettres d'invitation à présenter des offres ont été envoyées par l'Ambassade d'Italie à Paris, Service Commun de gestion, par le biais de la plateforme en ligne « TRASPARE », du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, avec les protocoles nn. 1 du 23.12.2024, 2 du 23.12.2024, 3 du 23.12.2024, 4 du 23.12.2024, 5 du 23.12.2024, simultanément aux opérateurs économiques, conformément et aux fins de la législation en vigueur en la matière prévue par le CAD - Décret législatif n° 82 du 7 mars 2005 ;

- que la lettre d'invitation prot. N. 14488P indiquait la date limite de remise de l'offre à 12h00 le 20.1.2025;
- que dans le délai imparti, n.3 enveloppes administratives ont été reçues :

Participant	Adresse	Date et heure d'arrivée	Protocole
ACTOR SECURITE	62 BIS AVENUE ANDRE MORIZET 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,	17/01/2025 15:24	n. del 17/01/2025
SECURITAS FRANCE SARL	253 quai de la bataille de Stalingrad,	NON PARVENUE	NON PARVENUE
DPSA ILE DE FRANCE	18 Rue Curnonsky,	20/01/2025 07:32	n. del 20/01/2025
SECURITE PRESTIGE	35 avenue Paul Doumerr 75116 Paris,	20/01/2025 08:25	n. del 20/01/2025
FIDUCIAL HUMAINE SECURITE	41 rue du Capitaine Guynemer,	NON PARVENUE	NON PARVENUE

**CE QUI PRÉCÈDE, ATTENDU ET CONSIDÉRÉ :**

que par avis du sur la plateforme TRASPARE, la séance publique pour l'ouverture des enveloppes administratives en mode streaming a été fixée au 27 JANVIER 2025 à 10h00.

que le lien pour la participation à la session publique en mode streaming a été envoyé aux sociétés suivantes:

Concurrent	Présent	Représentant
ACTOR SECURITE P.IVA:FR10423650571  Type de participation : Opérateur économique unique (décret législatif 36/2023, art. 65, par. 2, lett. a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et sociétés, y compris les coopératives.	NON	_____
DPSA ILE DE FRANCE P.IVA:FR94341100592	NON	_____

Type de participation : Opérateur économique unique (décret législatif 36/2023, art. 65, par. 2, lett. a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et sociétés, y compris les coopératives.		
SECURITE PRESTIGE - P.IVA:FR36501767719  Type de participation : Opérateur économique unique (décret législatif 36/2023, art. 65, par. 2, lett. a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et sociétés, y compris les coopératives.	NON	_____

que le 27 Janvier 2025 à 10h00, c'est réunie en séance publique dans les locaux de l'Ambassade d'Italie à Paris, rue de Varenne 51 et en modalité streaming, la Commission de sélection de l'appel d'offres nommée conformément à l'article 12 du décret ministériel 192 de 2017 par le décret de l'Ambassade d'Italie n° 5/2025 du 20.1.2025, composée comme suit :

- Francesco Musì, Conseiller d'Ambassade, en tant que Président
- Raffaella Campanati, Conseiller de légation, en tant que membre
- Roberta Massari, directeur administratif, en tant que membre et RUP

Après s'être assuré qu'aucun représentant des opérateurs économiques ayant présenté l'offre n'est présent à la séance publique, bien qu'ils aient reçu le lien pour participer à la session , à 10h20, la Commission procède à l'ouverture de l'enveloppe « A » contenant la documentation administrative et à la vérification de l'exactitude formelle de la documentation qu'elle contient, à la vérification de la possession des exigences générales et particulières des concurrents en vue de leur admission au marché, sur la base des déclarations qu'ils ont présentés et des certifications produites, avec le résultat suivant :

Participant	Informations administratives sur l'enveloppe	Offre
ACTOR SECURITE - P.IVA:FR10423650571  Type de participation : Opérateur économique unique (décret législatif 36/2023, art. 65, par. 2, lett. a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et sociétés, y compris les coopératives.	Nome file: ENVELOPPE A_Actor Sécurité_Italie_DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE.zip  Dimensione file: 4.59 MB  Impronta MD5: d43f3cef841addc86b984dd63bc191 6b	<b>ADMIS AVEC RESERVE</b> Motivation: Demande d'intégration des documents de l'enveloppe A) La Commission de sélection de l'appel d'offres a constaté l'absence des suivants documents requis par la lettre d'invitation : - le document qui certifie le pouvoir de M.me Ondine Friboulet, (directrice des opérations) signataire de la demande de participation et de l'annexe 3) à représenter la société, car son rôle ne résulte pas dans le Kbis.  Les éléments complémentaires doivent être soumis via la plateforme

		TRANSPARE pour le 7.2.2025 à 18h00, sous peine d'exclusion.
<p>DPSA ILE DE FRANCE - P.IVA:FR94341100592</p> <p>Type de participation : Opérateur économique unique (décret législatif 36/2023, art. 65, par. 2, lett. a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et sociétés, y compris les coopératives.</p>	<p>Nome file: ENVELOPPE ADMINISTRATIVE.zip</p> <p>Dimensione file: 3.00 MB</p> <p>Impronta MD5: da4075df2ece3d329bf9b3d813d3cab</p>	<p><b>ADMIS AVEC RESERVE</b></p> <p>Motivation: Demande d'intégration des documents de l'enveloppe A) La Commission de sélection de l'appel d'offres a constaté l'absence des suivants documents requis par la lettre d'invitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le document qui certifie le pouvoir de M. Jean Laurent Parise (directeur général), signataire de la demande de participation et des annexes 3) et 4) à représenter la société, car son rôle ne résulte pas dans le Kbis;</li> <li>- le document d'identité du signataire n'est pas joint ;</li> </ul> <p>les documents qui indiquent le chiffre d'affaires réalisé par la société pour services de surveillance au cours des trois dernières années. Les éléments complémentaires doivent être soumis via la plateforme TRANSPARE pour le 7.2.2025 à 18h00, sous peine d'exclusion.</p>
<p>SECURITE PRESTIGE - P.IVA:FR36501767719</p> <p>Type de participation : Opérateur économique unique (décret législatif 36/2023, art. 65, par. 2, lett. a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et sociétés, y compris les coopératives</p>	<p>Nome file: offre administrative.zip</p> <p>Dimensione file: 8.44 MB</p> <p>Impronta MD5: 7811223d167eb794ae4b7b7bb3173Odd</p>	<p><b>ADMIS AVEC RESERVE</b></p> <p>Motivation: Demande d'intégration des documents de l'enveloppe A) La Commission de sélection de l'appel d'offres a constaté l'absence des suivants documents requis par la lettre d'invitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le document d'identité du signataire de la demande de participation et des annexes;</li> <li>- le Document unique des exigences (annexe 3) et la Note informative sur le traitement des données personnelles signée (annexe 5);</li> <li>- le certificat extrait Kbis manque du QR code e du tampon qui est généralement présent sur ce type de document;</li> <li>- des documents qui indiquent le chiffre d'affaires réalisé pour service de surveillance au cours des trois dernières années ;</li> <li>- certification ou déclaration sur l'honneur que l'entreprise est à jour avec ses obligations fiscales et sociales et respecte les règles et les conventions collectives du secteur des entreprises de surveillance ;</li> <li>- le document « agrément dirigeant»</li> </ul>

		<p>qui est présent ne s'ouvre pas et il faut le renvoyer dans un autre format;</p> <p>- l'attestation de visite n'est pas signée, il faut télécharger le document avec la signature.</p> <p>Les éléments complémentaires doivent être soumis via la plateforme TRANSPARE pour le 7.2.2025 à 18h00, sous peine d'exclusion.</p>
--	--	--

En conséquence, le pouvoir dit « soccorso istruttorio » (qui rend possible l'intégration de la documentation) est appliqué aux concurrents admis avec réserves dans les conditions prévues à l'article 7 de la lettre d'invitation.

A 11h48, la séance est suspendue et reportée au 10 février 2025 à 9h30.

Lu, confirmé et signé,

Paris le 27.1.2025

Président : Conseiller de l'Ambassade Francesco Musi.....

Membre, Conseiller de légation Raffaella Campanati .....

Membre, Directrice Roberta Massari .....



